

Histoire et Archéologie  
spadoises.  
Musée de la Ville d'Eaux  
Villa royale Marie-Henriette  
SPA.

BULLETIN TRIMESTRIEL



*Eventail en bois de Spa, début XX<sup>e</sup> s.*

Coll. privée

Photo d'art Speltdoorn et Fils, Bruxelles

Décembre 1990

Histoire et Archéologie Spadoises

A.S.B.L.

Avenue Reine Astrid, 77b

4900 SPA

16e année

Décembre 1990

BULLETIN N° 64  
S O M M A I R E

Hôpital et bienfaisance à Spa : principalement en 1789-1793	P. Bertholet	147
Au milieu du XIXe siècle..."ouvrier terrassier cherche travail..."	A. Doms	157
Histoire et toponymie : les forêts du prince-évêque au ban de Spa	L. Marquet	164
Bons baisers de Spa : les promenades, points de vue et reposoirs dans les cartes-vues anciennes (suite)	L. Pironet	183
Nos lecteurs nous écrivent : Un livre suspect	G. Minne	189
Anecdote...Quand la Reine Marie- Henriette résidait à Spa	A. Doms	192

Les auteurs conservent seuls la responsabilité des articles insérés.

## NOS NOUVEAUX MEMBRES

Mme HAGEMANN	Spa
Mme MEERT-HENRART	Xhoris
Mr P. MONTENS-d'OOSTERWYCK	Polleur
Mr et Mme B. POUMAY	Jalhay
Mr Jean WEERTS	Heusy
Mr et Mme WEERTS	Bruxelles

## FERMETURE ANNUELLE

Le Musée de la Ville d'eaux ainsi que le Musée spadois du Cheval seront ouverts durant les vacances scolaires c'est-à-dire du 23 décembre au 6 janvier 1990 inclus.

Les mêmes seront fermés du 7 janvier 1991 au 15 mars 1991.

## COTISATIONS POUR 1991

Nous prions nos membres anciens de NE PAS verser leur cotisation avant d'y être conviés, c'est-à-dire avec le bulletin de mars prochain ou au moment du passage de nos délégués, pour ceux qui habitent le centre de Spa.

Merci au nouveau membre de mentionner très lisiblement son nom, prénom et adresse complète. S'il est marié, il est de son intérêt de le mentionner.

Editeur responsable : HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE SPADOISES A.S.B.L.

Secrétaire de direction : Raymond Manheims, Résidence Duchesse d'Orléans, Avenue Reine Astrid, 71b, bte 20 - Spa - tél. 087 / 77.13.06

Réalisation : Marie-Thérèse Ramaekers, Préfayhai, 8 - Spa - tél. 087 / 77.17.68

Tirage du Bulletin : 650 exemplaires. Tous les trimestres.

## HOPITAL ET BIENFAISANCE A SPA PRINCIPALEMENT EN 1789 - 1793

Au XVI<sup>e</sup> siècle existait à Spa un petit "hôpital". Était-il destiné aux Spadois malades, comme semble l'affirmer Albin Body, où à donner l'"hospitalité" aux gens de passage? Aux deux peut-être. En 1581, il avait été reconstruit en planches ; déjà ruineux en 1597, "fort mal et dangereusement" situé au milieu du village (risque de contagion), il n'offrait pas un spectacle des plus agréables aux Bobelins (étrangers qui venaient prendre les eaux), dans un bourg qui s'éveillait lentement au tourisme international. Aussi, le 18 - 11 - 1597, le prince permit-il à Collin Franck de construire un nouvel hôpital - en pierre cette fois et couvert d'ardoises de Salm - sur "la montagne de Sart", c'est-à-dire en dehors du village ; Collin Franck paiera 1 fl. bb. annuel à la Table Episcopale et pourra disposer des restes du vieil hôpital (2). Le fait qu'à cette époque règnait à Spa une importante épidémie de peste justifiait le nouvel intérêt porté à cet établissement et son éloignement du bourg.

En 1902, Albin Body signale qu'aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s., il n'est plus fait allusion à un hôpital spadois, si l'on excepte au début du Régime français la transformation du Waux-Hall - une maison de jeux - en hôpital pour les militaires vénériens (3). Pourtant un autre projet se dessinait sous la Révolution : A. Body lui-même avait publié un document à ce sujet en ...1888...(4).

Si l'on en croit la supplique rétrospective du médecin Hanster en 1792, ce dernier, devenu bourgmestre le 1 - 7 - 1782, avait alors proposé au Magistrat la création d'un hôpital : pendant chaque saison touristique, il se chargerait de faire une quête mensuelle auprès des étrangers ; il s'engageait à visiter les malades et à donner les drogues, le tout gratuitement ; enfin, il fournirait le premier lit et les meubles nécessaires pour la chambre (5). Pour des raisons qui nous sont inconnues - rien n'est acté à ce sujet dans le registre aux recès -, les collègues du médecin Hanster n'avaient pas accueilli favorablement cette suggestion.

Il est vrai que depuis 1760, le nombre des pauvres avait sensiblement diminué à Spa alors que la population se trouvait presque multipliée par deux. Les saisons



*Dessin de Gustave GERNAY  
« Vieux-Spa 1845 »  
Emplacement où devait être construit l'hôpital.  
(Photo - Collection privée)*

touristiques s'étaient à ce point développées que chaque Spadois, à des degrés divers, y puisait des ressources qui haussaient de façon enviable son niveau de vie. D'autre part, travaux publics et privés, hygiène et sécurité publiques avaient singulièrement amélioré le cadre de vie des habitants (6). Enfin, il est vraisemblable que l'édilité locale, toujours soucieuse de rendre le bourg attractif, voyait dans la présence d'un hôpital permanent une contre-publicité : ne venait-on pas à Spa pour y recouvrer la santé ?

Malheureusement, Spa va bientôt subir des revers qui provoqueront sa stagnation d'abord, l'inexorable reflux ensuite : inondations (1782, 1788) et incendie (1785) ravageurs ; dissensions parmi les étrangers, le Magistrat et la population ; procès avec le salon Levoz ; bientôt révolution : tout contribue à précipiter Spa à sa perte. L'année 1788-89 est aussi marquée par une disette particulièrement défavorable aux petites gens : le nombre des pauvres augmente (7).

Depuis une vingtaine d'années, les gouvernants et les philanthropes débattaient des moyens d'extirper la mendicité du pays de Liège ; la Société d'Emulation en avait même fait l'objet d'un prix en 1784-85. A Spa, le Magistrat issu de la révolution veut contribuer à résoudre le problème. Il ne faudrait cependant pas en conclure que c'était là le fruit d'idées philanthropiques propres au nouveau Magistrat issu de la révolution : sept des neuf édiles de la Régence révolutionnaire - élus par acclamation à l'unanimité des 36 notables présents et confirmés par le peuple - étaient déjà membres du dernier Magistrat d'Ancien Régime...

C'est plutôt parce que la question se posait maintenant avec acuité qu'elle suscitait davantage d'intérêt. La décadence du moment était d'autant plus ressentie que beaucoup de Spadois avaient goûté rapidement un bien-être inespéré. Enfin, incapable de retenir les bas instincts de la lie du peuple, le Magistrat se rendait sans doute compte qu'il fallait venir en aide rapidement aux plus démunis et occuper les désœuvrés s'il voulait arrêter les dévastations de propriétés et les attentats contre les personnes (8).

Dès le 20 - 12 - 1789, Jean-Guillaume Brixhe, un des deux nouveaux élus,

bourgmestre et chef de la révolution spadoise, fait nommer par acclamations quatre nouveaux tenants de la Confrérie du Saint-Sacrement dont il était greffier (9). Aussitôt, avec sa fougue coutumière, il leur expose un plan généreux :

"Aimer Dieu, aimer son prochain : telle est la base de la Confrérie du Saint-Sacrement érigée en la paroisse de Spa, tel est le véhicule de l'association.

Cet hiver, un des plus rigoureux de ce siècle, nous fait sentir tout le poids de la misère qu'accable et menace quantité de nos citoyens.

Mais on ne se rappellera point sans une extrême sensibilité les secours procurés à l'envi aux victimes des horreurs de l'indigence par des citoyens vertueux de toute classe. Il est cependant des pauvres de différente espèce : car, tandis que l'indigence exerce en liberté ses rigueurs et ses ravages accoutumés et traîne après soi, d'un côté, tous les besoins, toutes les souffrances, nous voyons d'un autre une foule de vices et de crimes ; la fainéantise, l'ignorance et l'avilissement les préparent tous.

Eh ! Quelle énorme disproportion entre les maux et les faibles ressources que nous avons à leur apporter ! Nulle certitude, nulle connaissance, nulle mesure, ni sur les besoins, ni sur les secours, ni pour la distribution, ni pour l'emploi. Par conséquent, une foule d'inconvénients et de risques, en prenant sans cesse de faux besoins pour de vrais, ou en fournissant même à l'oisiveté, aux plaisirs, peut-être aux passions et aux désordres, de quoi les alimenter et entretenir sous le nom du besoin.

Ces considérations ont porté les directeurs et tenants de la dite Confrérie à rechercher des moyens qui, en extirpant la mendicité, en affranchissent des coeurs, souvent les plus honnêtes, forcés d'y recourir, et quelquefois même livrés à tout ce que le désespoir a de plus affreux.

Ils s'estimeront heureux si, tendant à ce but, ils peuvent remplir les voeux des riches et des pauvres. Après mûre délibération et examen de plans adoptés par des associations de bienfaisance, ils ont résolu et arrêté"...

Suit alors une nouvelle constitution de la Confrérie, basée sur "l'amour de Dieu et du prochain" (10). Comme auparavant, chaque confrère et consoeur versera annuellement un florin pour les besoins de la confrérie et le soulagement des pauvres. Ces rentrées étant insuffisantes, un bureau de charité (11) sera créé et la paroisse divisée en quatre districts dirigés chacun par un commissaire ; celui-ci collectera chaque mois avec une boîte spéciale dans toutes les maisons de son secteur. Chacun alternativement collectera les dimanches et fêtes à la messe d'onze heures et au salut. Les boîtes seront ouvertes une fois par mois au presbytère, en présence des directeurs et tenants de la confrérie et des bourgmestres s'ils le veulent. Le curé sera dépositaire des sommes rassemblées.

"Chaque commissaire fera son possible, avec le mambour des pauvres, pour repérer les indigents, les visiter et y fournir les secours qu'il jugera nécessaires avec l'argent de la caisse générale. Les comptes seront rendus annuellement à l'hôtel de ville ou à la maison pastorale, en présence du curé, de deux échevins, des deux bourgmestres, des directeurs et tenants de la confrérie. Les commissaires seront annuels ; les directeurs et tenants de la confrérie les choisiront parmi les confrères les plus discrets, les plus zélés et charitables. Ceux qui voudront bénéficier des secours procurés par ce nouvel établissement ne pourront plus mendier, "surtout dans la paroisse". "Afin de ne laisser aucun doute sur la pureté de cet établissement, le Rnd pasteur chantera gratis la messe de confrérie au décès de confrère ou consoeurs". Enfin, on attend les suggestions des personnes de bon conseil.

On observera que le riche dénué de prétextes qui autorisaient ou palliaient sa dureté, et à l'abri de tout ce qui servait à arrêter ou inquiéter sa bienfaisance, peut désormais se livrer à ce devoir sacré avec la plus grande tranquillité sur la conservation et le sort des malheureux auxquels ils se doit, et auxquels la nature, la religion et sa propre prospérité l'intéressent si puissamment. Le pauvre qui voit sur quelle base nouvelle repose son sort, plein de la reconnaissance et de la confiance la plus vive, tranquille même sur l'avenir, n'a plus qu'à bénir en paix la providence qui daigne enfin lui rendre une place et une part assurée dans cet héritage commun dont il semblait exclu à jamais".

Les promoteurs espèrent que la masse des pauvres diminuera et que les



*Dessin de Gustave GERNEY*  
*« Spa - Pré Douguet - 1840 »*  
(Photo - Collection privée)

revenus augmenteront : on pourra alors destiner une partie des fonds à l'érection d'un hôpital, "dessein qu'ont eu naguère nombre de citoyens de cette Communauté". Le 1er janvier 1790, le curé Dejardin publie cette constitution au prône : pour les pauvres, c'était un beau cadeau de nouvel-an.

Le 14 - 2 - 1790, le Magistrat décide d'appuyer l'initiative de construire un hôpital : moyennant l'approbation du peuple, la Communauté fournira gratuitement le bois nécessaire à cette réalisation (12). Cependant, le 19, le Magistrat revient sur cette décision : Henri Dechêne offrant d'échanger verge pour verge le pré Collard au Vieux Spa contre le pré Douguet de la Communauté, la Régence proposera au peuple cette transaction à la place de la fourniture de bois (13).

Le 26, les événements se précipitent : un comité régisseur est constitué en vue d'établir l'hôpital. Deux délégués de chaque institution en font partie : l'avocat Hanster et André Luc Henrard pour le Magistrat, le prêtre Lohet et Jean Noël Henrard pour la Confrérie du Saint-Sacrement, le curé Dujardin et Remacle Dagly - mambour des pauvres - pour la Table des pauvres qui se trouve ainsi associée au projet ; Gilles Solwaster devient caissier du comité (14).

Le même jour, Marie-Anne Hibley et Hubert-Godefroid Hanster, avocat et jurisconsulte, conseiller de la Régence, tant pour eux que pour Léonard Cornesse, docteur en médecine, donnent un jardin entouré de haies, de 16 verges petites (3 ares 78 ca), situé au Vieux Spa en vue d'y construire un hôpital. Les donataires sont la Régence, la Cour des Tenants de l'église et des pauvres et la Confrérie du Saint-Sacrement, lesquels paieront aux donateurs une rente annuelle de 9 fl. jusqu'à ce que l'hôpital soit achevé et propre à recevoir des malades ; à ce moment, les sommes versées seront remboursées au profit de l'hôpital. Les donateurs, tous ensemble et l'un après l'autre leur vie durant, auront cependant le droit de mettre un malade gratis au dit hôpital (15).

L'acte est passé devant Jean-Guillaume Brixhe, nouveau bourgmestre, greffier du Magistrat, greffier de la Confrérie du Saint-Sacrement, mais aussi notaire...(16).

Les choses vont bon train : le 30 mars 1790, une cérémonie solennelle permet aux principaux donateurs de poser les premières pierres. Jean-Guillaume Brixhe se plaît à en transcrire un compte rendu "pour la postérité" dans le registre aux recès. Le chroniqueur Houyon s'en fait également l'écho, mais il date erronément du 19 avril 1791.

La forme et les idées du discours de J.-G. Brixhe ont bien changé depuis son allocution du 20 décembre 1789. Après une envolée contre le prince et les ennemis de la révolution, puis une autre en faveur du Magistrat qui s'occupe à la fois de la régénération de la Constitution, des droits de l'homme et du citoyen, comme du soulagement des maux de l'humanité - et cela sans altérer les fonds publics -, Brixhe évoque avec une emphase bien républicaine la pompeuse cérémonie, annoncée pendant une heure par la grosse cloche.

Se retrouvent à l'hôtel de ville la régence, le curé, tous les prêtres, le gardien et vicaire des Capucins, la cour de justice, celle des tenants, les officiers de la garde bourgeoise en uniforme franchimontois. Au son des cloches et des "boîtes" (tirs de boîtes d'artifice), le révérend curé ( qui avait donné 5 louis ; 1 louis vaut 19 fl et demi) s'avance en tête du cortège tandis que quatre capitaines vont quérir chez elles les quatre donatrices, à savoir Madame Marie Squerciafico née Hitschocks ( don de 25 louis), Jeanne-Thérèse Storheaux née Boniver, Marie-Catherine Hanster née Storheaux et Charlotte Hanster née Hiblet pour Jeanne-Thérèse Richard née Hanster (don de 5 louis chacune). Tous ces bienfaiteurs se rassemblent avant d'arriver sur les lieux. Une foule immense les accompagne ou les attend, au son d'une musique "tonnante" déversant des airs patriotiques.

L'inspecteur des travaux présente au révérend curé un maillet aux couleurs "nationales" et le conduit près de la "pierre fondamentale" sous la principale porte d'entrée (sous la chapelle) ; on y lit l'inscription (payée par la cour des tenants) : "MON FOND EST LA LIBERTE, MON TOUT POUR L'HUMANITE. ERIGE L'AN PREMIER DE LA LIBERTE, 30 MARS 1790". Les dames reçoivent également un semblable maillet et sont conduites par leur cavalier aux quatre angles respectifs où elles frappent des coups "dont les sons ont gravé dans tous les coeurs la reconnaissance et excité à la sensibilité. Pendant la cérémonie qui

fut courte mais attendrissante, l'artillerie portait dans les airs l'allégresse générale d'un peuple sensible aux avantages que lui a procuré déjà la liberté qu'il réclame (car sans la révolution, point d'hôpital) (...) (17).

Il y avait trop peu de place au Vieux-Spa pour la foule de monde qui était accourue de toutes parts pour voir cette cérémonie. (...) Toute la journée fut un jour de fête et de festins, même pour les ouvriers qui étaient en grand nombre" (18). (à suivre)

P. Bertholet

## NOTES

(1) Abréviations :

A.E.L., Archives de l'Etat à Liège.

A.Ev.L., Archives de l'Evêché à Liège.

A.V.S., Archives de la Ville de Spa.

F.B., Fonds Body à Spa

(2) A.E.L., *Ville de Spa*, n° 23 ; Chambre des Comptes, n° 74, f° 267 v°.

(3) Pourtant l'hôpital existait encore en 1774, année où on en reconstruit une muraille. A.E.L., *not. Crahay*, 6-2-1774.

(4) BODY, A., *Anciens monuments spadois disparus*, in *Spa, Histoire et Bibliographie*, t. I, 1888, p. 200-203, et t. III, 1902, p. 463-467, réédition de 1981

(5) A.Ev.L., H X 6.

(6) Sur tous ces faits, cfr Paul BERTHOLET, *Les jeux de hasard à Spa au XVIIIe s.*, in *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. 66, 1988, 260 p., notamment p. 131-152.

(7) BERTHOLET, P., 1989, p. 210-225.

(8) Sur cette élection et les journées révolutionnaires, cfr P. BERTHOLET, 1989, p. 226-232.

(9) Brixhe a acté la nomination et son plan dans le registre aux Recès du Magistrat révolutionnaire, assignant ainsi un rôle d'organisme public à cette confrérie, comme plus tard au comité régisseur.

Les quatre tenants que l'on remplace sont P.T. Lemaire, P.J. Delvaux, A.L.

Henrard et Brixhe lui-même. Jean François Jehin est établi caissier. F.B., *Recès du Magistrat*, f° 251 v°.

- (10) On peut sans doute voir ici une influence de Joseph II qui avait supprimé toutes les confréries au profit d'une seule : la compagnie de l'amour de Dieu et du prochain. Communication d'Alexis Doms. On verra dans un article à paraître (cfr note 30) que ce n'est pas la seule idée de Joseph II reprise par les révolutionnaires liégeois et franchimontois.
- (11) Spa s'inspire du Bureau de Charité fondé à Verviers en 1782. Cfr Fidèle N'TAKABABAZA, *Le Bureau de Charité de Verviers*, in *Bulletin de l'Institut Archéologique liégeois*, t. 84, 1972, p. 107-124.
- (12) F.B., *Recès du Magistrat*, f° 251.
- (13) Ibidem, f° 255.
- (14) Ibidem, f° 261.
- (15) A.E.L., *not. Brixhe*, 26-2-1790.
- (16) Les révolutionnaires franchimontois étaient pourtant contre le cumul des fonctions publiques,... surtout lorsqu'elles étaient exercées par des partisans du prince !
- (17) BODY, A., 1888, 200-203. - A.V.S., *Recès au Magistrat*, 1790 et ss., f° 2.
- (18) BODY, A., 1888, p. 143-144. - F.B., n° 226.

\* \* \* \* \*

Le comité de rédaction tient à remercier les auteurs des articles insérés dans notre revue pour leur collaboration précieuse et désintéressée

\* \*

AU MILIEU DU XIX<sup>e</sup> SIECLE...  
"OUVRIER TERRASSIER CHERCHE TRAVAIL..."

Parcourez un livre d'histoire consacré au règne de Léopold II, examinez les illustrations d'un manuel scolaire pour la même époque, vous y découvrirez l'énumération enthousiaste des grands travaux d'infrastructure réalisés en ce temps : l'image des chemins de fer, du barrage de la Gileppe, de monuments divers se fixeront dans votre mémoire.

Mais qui les a réalisés ? Les auteurs citent parfois les noms de grands architectes, d'ingénieurs civils et ignorent la masse des simples ouvriers qui ont travaillé pendant des mois, voire des années, à ces grandes réalisations. On voudrait connaître leurs noms, leurs conditions de vie...

Hélas! les prolétaires n'écrivaient pas : ils n'en avaient ni les moyens, ni le goût. Aussi nous est-il bien difficile de rencontrer des traces de leurs conditions d'existence : on trouve généralement mention de leurs dates de naissance, de mariage, de décès, les prénoms de leurs enfants, les inscriptions au registre des carnets de travail...C'est fort peu! Pour qu'ils aient laissé des traces plus nombreuses et plus explicites dans les archives, il a fallu que le malheur s'abatte sur eux. Tombés dans l'indigence, accablés par la maladie ou les infirmités, ils ont dû faire appel à l'administration communale et demander des secours.

La loi sur l'assistance publique du 14 mars 1876 stipulait que les secours de la bienfaisance publiques sont fournis aux indigents par la commune sur le territoire de laquelle ceux-ci se trouvent au moment où l'assistance devient nécessaire. La législation prévoyait aussi que cette commune avait le droit de réclamer les frais de traitement et d'entretien à la commune de naissance des indigents (dénommés en ce cas "domicile de secours") pour autant que ceux-ci fussent Belges, nés en Belgique et que leurs parents habitassent cette commune au moment de leur naissance. Si le solliciteur avait changé de domicile, son domicile de secours était remplacé par la commune où, depuis sa majorité, il avait habité en dernier lieu pendant cinq années consécutives (1).



*« Ne trouvant plus de travail à la campagne, il se fit terrassier et houilleur »*

On se doute que cette triste situation suscitait enquêtes et correspondances entre diverses administrations; ces documents officiels ont été, le plus souvent, préservés et constituent une source intéressante pour l'histoire du paupérisme.

Grâce à un petit dossier que nous avons pu sauver de la destruction, nous voudrions exposer un cas qui, sans avoir valeur universelle, révèle un exemple de la vie d'un prolétaire theutois pendant la seconde moitié du XIXe siècle.

Le 26 juillet 1834, naissait à Theux Jean-Michel Georges, fils de Jean Georges, cultivateur (Theux 1795-1835) et de Marie-Jeanne Jehin (1808-1852), mariés à Theux le 23 novembre 1825. Agé de 22 ans, il est dit "journalier" quand il épouse Sibille Manset qui, le 21 août 1856, donnera naissance à Theux à une petite fille prénommée Marie.

Cinq ans plus tard, Sibille décédait à Theux. Son mari quitte alors le village et l'enfant est placée, aux frais de la commune, chez les époux Lehezée-Closse, cultivateurs à Theux. Elle y habitera jusqu'en 1872. A l'âge de 16 ans, elle part en ville où elle sera ménagère. Nous la retrouvons entrant le 28 mars 1877 à la maternité de l'Hôpital de Bavière. Etant donné qu'elle est encore mineure non émancipée, les hoipices civils de Liège demandent à la commune de Theux, domicile de secours des parents, de prendre en charge les soins donnés à Marie Georges.

La commune de Theux réclama de plus amples renseignements et la police liégeoise se mit en quête de ceux-ci: elle retrouva le père, Jean-Michel Georges, qu'elle interrogea sur ses résidences successives depuis le 22 août 1865.

Du rapport signé par le commissaire de police adjoint Lange, il appert que :  
*"Le nommé Jean Michel Georges, père de l'indigente Marie Georges, né à Theux (Liège) le 26 juillet 1834, veuf de Sybille Hansey ou Mansey, interrogé sur ses résidences successives depuis le 22 août 1865, déclare avoir habité la dite commune depuis sa naissance sans interruption jusque vers 1861 à 1862, époque à laquelle il est parti pour Seraing où il a demeuré 3 ou 4 ans : 1° rue du Molinay chez Marie Paradis; 2° rue du Chêne, chez Louis Lacaille; 3° rue Molinay, chez la veuve Halet. Parti pour Huy et y a demeuré un an et demi : 1° rue du château chez Michel*

*Mambron; 2<sup>e</sup> rue... chez Firquet. Venu à Liège, il y est resté deux ans, faubourg Saint Gilles, caserne de la Haye, 9. Ensuite Charleroy, 6 mois à la station des roux ou du roux, chez Paquay. Liège, un an, à la caserne de la Haye (ci-dessus) 9; dans l'Amérique du Sud, à Montevideo (Uruguay) 2 1/2 ans. Ciney (Belgique) 9 mois, chez Henry Parfondry; au Barrage de la Gileppe, environ 2 ans, chez Wéry; Dison, 2 1/2 ans, chez Antoine Libert; Tilleur, 15 jours, chez Broquet; Romsée, un an et demi, chez Libert; Vaux-sous-Chèvremont, un an, chez la veuve Vignoul; Beyne-Heusay, un an, chez la veuve Winand; Liège, en 3<sup>e</sup> lieu, caserne de la Haye, 9, et enfin, après un temps qu'il ne peut déterminer lui-même, il est venu rester rue Pierreuse, 50, où il est inscrit en dernier lieu par Arrêté du Collège Echevinal du 22 mars 1877, venant de la commune de Theux.*

*Transmis au Sect., ce 1<sup>er</sup> mai 1877*

*Le Commissaire adjoint*

*(signé) Lange*

*Il a logé rue de la Haye du mois d'avril 1876 au fin de juillet suivant, il est parti pendant un mois et rentré pour y rester un mois encore, de sorte qu'il n'a logé rue de la Haye que pendant deux mois et demi sans avoir été inscrit à nos tableaux de population.*

*Liège, le 4 mai 1877*

*Le commissaire de police adjoint*

*(signé) Thys*

*Pour copie conforme*

*Pr le Secrétaire des Hospices de Liège*

*A. Hoornaert."*

La précision des durées de résidences dans les quatorze endroits désignés par Georges s'explique par la condition légale de 5 années permettant de désigner la commune "domicile de secours". Et c'est Theux qui fut reconnue telle non seulement en 1877 mais encore en août 1880 quand Marie Georges effectue un deuxième séjour à la maternité de Bavière; elle déclarait alors travailler comme servante et ignorer où son père se trouvait.

On n'allait pas tarder à le retrouver. Le 17 mars 1882, il entra lui-même à Bavière. Houilleur de profession, il est atteint d'un eczéma aigu généralisé.

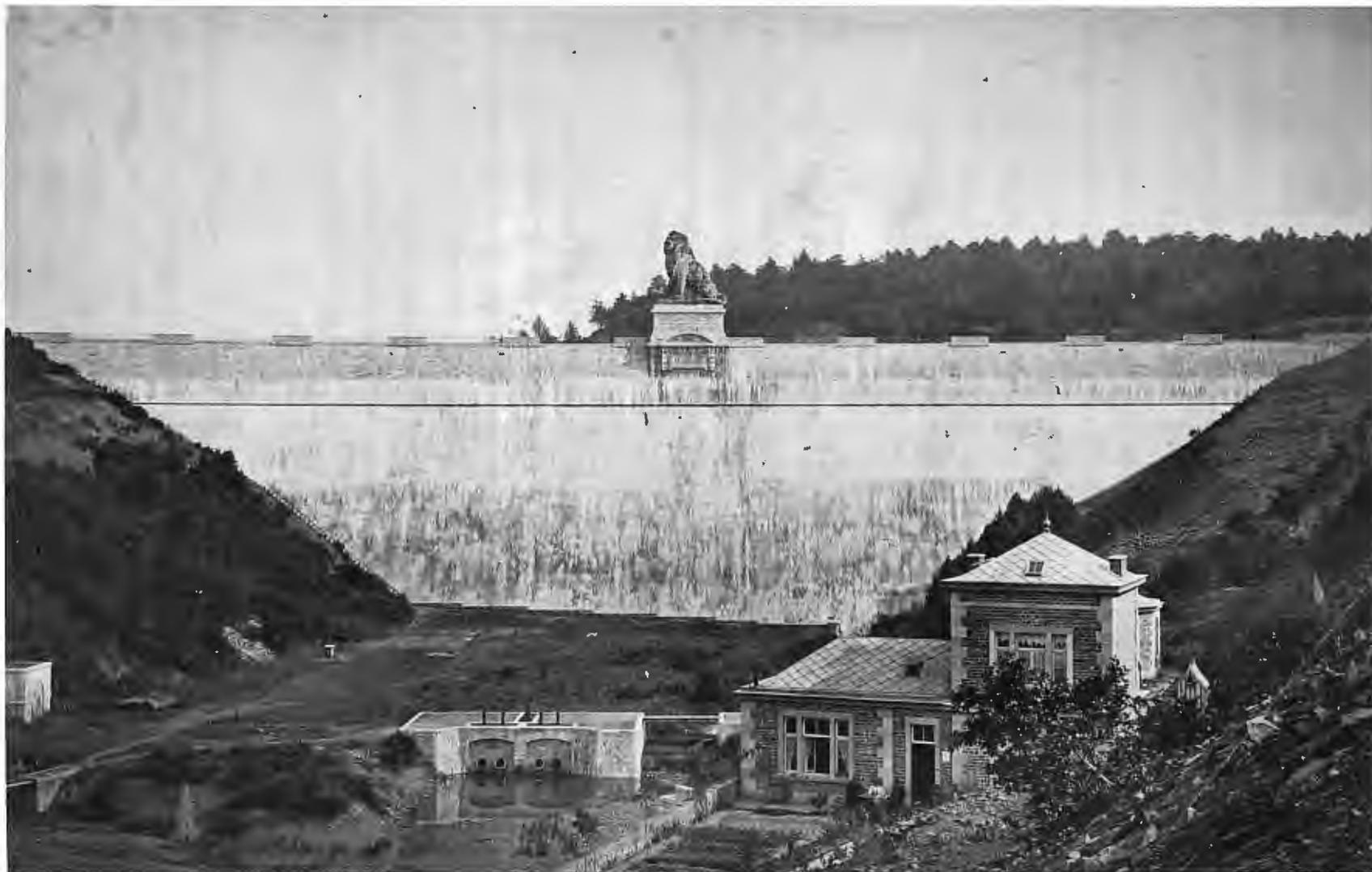
Interrogé à nouveau, mais cette fois par l'administration des hospices civils, il explique :

*"Il dit avoir habité Theux de 1834 à 1865; Verviers de 1865 à 1866; comme ouvrier terrassier au chemin de fer de Dinant, logeant dans les cambuses (2), de 1866 à 1867; Membach de 1867 à 1868; Seraing en 1868; en Hongrie de 1868 à 1870; Ougrée (avril) 1870; Huy août 1870 à 1871; Goé en 1871; Micheroux de 1871 à 1872; en France de 1872 à 1873; Tilleur en 1873; en Amérique ler 9bre 1873 à 1875; comme terrassier au chemin de fer de Namur à Arlon (mars) 1875 à 1876; Moha en 1876. Aux travaux de la Gileppe logeant dans les cambuses de 1876 à 1877; Romsée en 1877; Liège (mars) 1877 à 1878; Seraing (8bre 1878 à 1879); aux travaux de la dérivation de Hermeton s/Meuse (janvier) 1879; Seraing (juillet) 1879; Liège (7bre) 1879; en Alsace-Lorraine 7bre 1879; Seraing (décembre) 1879 à 1881; Florzé (juin) 1881 à 1882."*

Quatre ans plus tard, le 9 août 1886, Michel-Jean Georges est encore admis à Bavière pour un phlegmon périnéal. Il est qualifié *ouvrier mineur* et nous apprend que *"depuis 1881, le secouru dit avoir habité Florzé de juin 1881 à 1883; sur les travaux du chemin de fer de l'Amblève de 1883 à 1885; dans le Grand-Duché de Luxembourg de 1885 à 1886 et à Chanxhe depuis le 1er avril 1886."*

Le lecteur aura constaté d'importantes divergences entre les déclarations successives. Rappelons que la première est rédigée par la police liégeoise qui recherche les différents domiciles de Georges tandis que la deuxième et troisième exposent les différents endroits où le malheureux a travaillé. Son lieu de travail ne correspondait pas nécessairement avec son domicile légal. D'autres part, lors de ses multiples changements d'employeurs, il n'a vraisemblablement pas toujours pris le temps de demander le changement de son domicile. Ainsi peuvent s'expliquer les non-concordances entre ces documents.

Tous les ouvriers de ce temps n'ont certes pas connu des conditions d'existence aussi précaires et tous n'étaient pas des indigents. Il y a peu de chances que l'esprit d'aventure, la soif de changements aient incité Jean-Michel Georges à parcourir la Wallonie et l'Europe, à tâter de l'Amérique du Sud. Mais quand l'on était sans foyer, sans famille, quand l'on n'avait que la force de ses bras à offrir sur le marché du travail, que faire, sinon accepter des tâches ingrates



*Barrage de la Gilleppe*  
(Photo - Coll. Musée de la Ville d'Eaux)

et sans lendemains ?

A ce pauvre homme de 52 ans que nous quittons malade sur un lit de l'Hôpital de Bavière, nous accordons une pensée émue : il fut une fourmi qui participa à ces grands travaux qui ont fait l'orgueil du XIXe siècle et n'en a connu que les aspects les moins exaltants.

A. Doms

#### NOTES

(1) VANDERAUWERA, E., *Commentaire législatif des lois du 27 novembre 1891 sur l'assistance publique et l'assistance médicale gratuite...*, Mons, Dequenne-Masquelier, 1892.

(2) Cambuse : maison mal tenue (selon le *Petit Larousse*) et Chambre, logis pauvre, mal tenu (*Micro-Robert*) ; ce terme avait alors en Belgique un sens moins péjoratif : il désignait des baraquements de logement érigés près des chantiers par les entrepreneurs et mis par eux à la disposition de leurs ouvriers.

o - o - o - o

#### **MUSEE SPADOIS DU CHEVAL**

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos membres qu'une salle vient d'être aménagée au premier étage du Musée spadois du Cheval et qu'elle est désormais accessible au public.

**HISTOIRE ET TOPONYMIE :**  
**LES FORETS DU PRINCE-EVEQUE AU BAN DE SPA**  
*(Première partie)*

**-I- Introduction**

La forêt jouait autrefois un rôle essentiel dans l'économie de l'Ardenne. Aux habitants des villages qui s'étaient établis dans les endroits défrichés, elle fournissait tout d'abord du bois de construction et de chauffage. En outre, le bétail, étant donné la rareté des prairies, paissait dans les bois sous la garde d'un "herdier". De plus, l'essartage permettait de faire pousser du seigle dans des terrains où croissaient des taillis.

Dans une requête présentée en avril 1614 au prince-évêque par les manans de Sart, Spa et Jalhay, on lit que le marquisat (de Franchimont) est situé : *"en lieu stéril, montaigneux, froid, rempli encor pour le présent de neiges et ne produisant autre fruit que bois et rochers"* et qu'il *"serait totalement inhabitable sans (les) servitudes et aisements (= aisances) desdits bois, ce que recognoissant, les Princes et seigneurs de ce pays anciennement, afin de le rendre habitable et avoir des mannants, leur ont donné faculté de couper bois pour chauffage et bastir avec autres servitudes esdites forests de marquisat, à charge de paier par chasques mesnaige à son alteze comme marquis de Franchimont un grand stier avoine et quelque denier, outre ce au comte de la Marck comme hault voué de ce pais un stier, une poule et une maille"*.

Un chapitre important du livre consacré par Messieurs P. Gendarme et J. Lohest à l'histoire du village de Creppe (1) se rapporte aux droits d'usage dans les forêts du prince-évêque de Liège faisant partie du Marquisat de Franchimont.

Les revenus des "forêts du Prince" attribués à la "table épiscopale" provenaient principalement de la vente de bois aux maîtres des forges. Dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, il devint cependant nécessaire de prendre des mesures pour éviter une exploitation trop intensive qui, conduisant à un déboisement presque total, aurait menacé la vie même des habitants des bois du Marquisat. C'est pourquoi tout d'abord Erard de la Marck, par un arrêté du 9 mai 1519, fixa autour

des villages du pays de Franchimont les limites des forêts où il était interdit de charbonner. Ce périmètre de protection, encore visible de nos jours, fut confirmé par un mandement d'Ernest de Bavière en date du 30 août 1603 concrétisé par l'érection de "bornes en forme de croix", dont certaines subsistent encore actuellement.

Dans son livre *Sac au dos avec Erard de la Marck* (2), Georges Barzin a souligné l'intérêt historique de ces "croix d'embannement" et s'est attaché à en préciser l'emplacement.

Si le mandement de 1519 avait pour but d'éviter la ruine des bois et de procurer aux habitants des villages du marquisat des étendues suffisantes pour leur permettre de trouver du bois de chauffage et de maisonnage, par contre celui de 1603 vise surtout à empêcher les abus commis par les usagers. Ces abus étaient une conséquence de l'accroissement de la population. C'était particulièrement le cas du bourg de Spa, enrichi par l'affluence des étrangers venant y prendre les eaux. Cet accroissement de la population se constate déjà à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

En 1575, à la Saint-Remy (le 4 octobre), les habitants de Spa avaient demandé de former dorénavant deux herdes de bêtes à cornes "*à raison que plusieurs d'eulx se déplaignent (plaignent) que leur(s) bestes se gastent pour la grandeur de ladite herde et que à raison de ce, ne se povent (peuvent) facilement paistre*" (3). A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup>, les habitants du bourg de Spa se prétendaient "*troublés et molestés en la faculté et possession de couper à plaisir des arbres dans les forêts*" (du prince). A plusieurs reprises en effet, la Chambre des Comptes, devant les abus auxquels donnaient lieu les "droits d'usances", avait tenté de restreindre les privilèges des manants du Marquisat, et notamment celui d'emporter pour leur chauffage le "*mort bois*" nom désignant les essences autres que le chêne, le hêtre (et les bois fruitiers). Sous Georges d'Autriche, la "*reformation des bois et forrests de son alteze*" prévoit pour celui qui coupera un chêne un "*voyage (pèlerinage judiciaire) à Saint-Jacques de Compostelle et pour un hêtre un voyage de Rochemadou*" (Rocamadour) mais également un voyage de Vendôme (= à la Sainte Larme) pour celui qui "*abatterat, déroberat et emmenerat hors desdites forests autre arbre ou mort bois*" (4).



*Dessin d'après Leloup*  
*« Vue de la Cense de Berinzenne »*  
(Coll. Musée de la Ville d'Eaux »

Ces ordonnances n'étaient cependant pas respectées, surtout en ce qui concerne le mort bois. En 1584, après la vente de quelques bonniers de bois dans les forêts de Franchimont, la Chambre des Comptes avait défendu d'y couper "*le morbois et toute sorte de bois comme on at usance et costume contre le privilège des incolans et habitans par le predit pays de Franchimont*".

Les manants de Spa, aux plaids généraux des Rois (l'Épiphanie) "*protestent que telles deffenses ne les debvera porter préjudice en vertu de leurs anciens privilèges et coustumes et qu'ils pouldront (pourront) par ledit forest où mieulx leur plairat cerchier (chercher) et recuellier (recueillir) ledit mort boix et autres bois (pour) lesdits incolans leurs chaffaiges et aisemens, demandant que ladite protestation soit mise en garde de loy*" (5).

Plusieurs procès furent intentés par la Communauté de Spa afin de faire valoir ces prétendus droits, notamment en septembre 1595 et 1603. Les habitants, en effet, ne pouvaient se résigner à accepter les restrictions à leurs droits anciens. Le 4 octobre 1611, devant la Court de Spa "*sur les effroitx des plaix généraux, selon coustume, son de cloche tenus et assemblés les surcéans de ban, iceulx ont remonstré avecq clameurs et doleances les embannemens et commandement de son Alteze Serenissime touchant les bois et forrestz, l'uzaigne desquels à leur chaffaige (chauffage) et aultres commoditez et necessitez ils entendaient et entendent, suyvant leurs anchiens privileges, maintenir et joyer (en jouir) en l'obeissance de leur Prince autant que possible, suplyent en toute dheue (due) reverence leur estre permis,...ains seront constraintz (obligés) de maintenir l'usaige d'iceulx, pour leur estre impossible observer les remonstrances contenues auxdits embannement et commandement*" (6).

En 1619, à la Saint-Remy, le forestier de Franchimont fait publier une ordonnance défendant de "*sarter et follener*" (faire des fourneaux de Sart) dans certains cantons embannés. Quand, en 1621, un échevin de Theux, au nom du forestier général fait part d'une ordonnance désignant les cantons des forêts où l'on pourra faire des coupes dans lesquelles les habitants pourront pour leur chauffage avoir un tiers du bois abattu tandis que le prince-évêque conserve les deux autres tiers, ajoutant qu' "*en cas ceste tierce (ce tiers) ne fusse bastante (suffisante), il pourra le remonstrer à ladite alteze qui est prince bening*" afin

d'augmenter le part des habitants, le bourgmestre Remacle le loup fait une fois de plus "*protestation que telle présentation ne debveroit faire préjudice aux privilèges et anchiennes coustumes des surceans et habitants du ban de Spa*" (7).

Il apparut à la Chambre des Comptes que le meilleur moyen d'empêcher les abus et d'éviter d'autre part des procès interminables était de céder à la communauté de Spa une partie des forêts du prince-évêque. En conséquence, les autorités responsables de cette communauté pourraient édicter des règlements concernant la gestion des bois communaux, régler les coupes à y faire périodiquement ainsi que la répartition des sartages, la pâture du bétail en forêt, etc. et faire respecter ces règlements par leurs propres forestiers assermentés.

Cette répartition se fit en octobre 1624 mais elle prévoyait que dans les forêts que le prince conservait, les habitants pourraient jouir des ramailles (branches) des arbres abattus et vendus aux maîtres de forges et d'autre part qu'ils pourraient continuer à mener leur bétail dans les forêts du prince, mais seulement quatre ans après une coupe, afin de préserver la croissance des rejets.

Même après la répartition des forêts entre le Prince-évêque et la communauté, les habitants, dans leur insatiable quête de bois pour leur chauffage (dont on constate le résultat quand on voit, notamment d'après les gravures des *Amusemens de Spa* (1734) que les collines au nord de Spa sont totalement déboisées), continuèrent à convoiter ce que le prince-évêque avait entendu se réserver.

On en voit un exemple significatif dans un "cri du perron" publié au devant de la halle de Spa et affiché au pilier de la halle le 16 juin 1702. En voici le texte : "*De la part du seigneur officier de Franchimont se fait publier un cry de peron affin que ceux qui ont entré dans les bois et forrest avec pipes de tabac allumées, qui ont mis et boutté le feux ès forrest de S. A. Serenissime dedans les aisances, et ceux qui, estant semoncés pour esteindre le feu èsdites forrests, ont dit qu'il fallait laisser brusler, et qu'à meilleur marché auraient les manans la raspe (wallon rasse, taillis) bruslée pour en faire des fachines (fagots), et qu'aussy bien n'ent ont ils nul proffit quand on vend la pleine raspe aux maîtres de forge... (se dénoncent)* (8).

## II Les forêts du Prince

Avant d'étudier le "*Repartissement des bois et forêts de la communauté de Spa avec son altesse sérénissime Evêque et Prince de Liège*" du 14 octobre 1624, nous allons déterminer quelles étaient les forêts du Prince situées dans le ban de Spa et en préciserons les limites. Nous nous baserons pour cela sur le mandement d'Erard de la Marck de 1519 et celui d'Ernest de Bavière de 1603 qui ont été publiés par Georges Barzin et nous nous intéresserons également à la toponymie.

### 1- Au nord de Spa

Le Prince-évêque possédait tout d'abord la portion de forêt située sur le versant sud de la vallée du Wayai, allant de Marteau jusqu'à Spaloumont; elle était limitée au nord par l'actuelle Promenade Reickem qui suit approximativement le tracé de la "*pèlerine voie*"; cette voie qu'un texte de 1582 appelle la "*pèlerine voye séparation de bancq de theu et de spau*" (A.E.L. reg. 80 f° 258), se détachait à Frahinfaz du chemin venant de Limbourg vers Spa par Polleur. Elle traversait la forêt et dévalait à Marteau par une pente très forte pour franchir le Wayai sur un pont.

Voici comment cette portion de forêt est décrite en 1579 : "*la heid estant devant le fourneau de holla, commenchant alle poinct (pont) delle heid vers le marteau Goffin, allant toute la cresse (crête) de ladite heid jusques à passca (sentier) qui va de Spa à Theux, de là tirant desseur le fond des hairons...*"

Le fourneau de Hola, cité pour la première fois en 1463 et utilisant l'eau du ru de Creppe était situé sur la rive sud du Wayai, à l'emplacement de l'actuelle propriété Enkart (voir H.A.S. mars 1988, p. 10-12). Il est possible qu'il doive son nom à une famille de maîtres de forge originaire de Polleur; en effet, en 1536, un maître de forge cité dans un acte enregistré par la cour de justice de Theux est appelé Holar le forgeur (9). D'autre part, comme on le voit d'après un acte de 1449, un certain Wilkin fanair de Polleur avait acquis de Tomas, fils le Veck de Trois-fontaines la quart du "*marteau de Hola*" (10). C'est pourquoi, comme nous le verrons plus loin, la *heid de Hola* est également désignée par le nom de *heid fanar*.



*Vue de la Basine Du Marteau. par de  
-pa*

Dessin de WILKIN, «Hé Fanar et Chaussée de Marteau»  
(Photo - Coll. Musée de la Ville d'Eaux)

En 1471, il est question du "*fornea extant en ry de Crepe*" et des "*preiz que Fanar de Polleur y solloit tenir*" (11). La dénomination *heid Fanar* était encore utilisée à la fin du 18<sup>e</sup> siècle et même au 19<sup>e</sup> siècle, pour désigner cette partie du "bois du prince". En 1794, le chroniqueur spadois Antoine Houyon écrit que "l'administration de l'hôpital établi au Waux-Hall" "*fit mettre en réquisition 50 ouvriers pour couper les bois dans la heid Fanar, bois du gouvernement épiscopal. On dut employer vingt-deux voitures pour amener le bois au Waux-Hall*" (12).

Quant au *marteau Goffin*, situé sur le ruisseau de Winamplanche au hameau de Marteau qui lui doit d'ailleurs son nom, il est ainsi appelé du nom du maître de forge Goffin de Polleur qui, en 1460, avait repris une usine, le *marteau Pirotte* déjà citée en 1453 (13).

Quant au sentier de Spa à Theux, après avoir franchi le Wayai, il partait du *fond des hairon(s)*, traversait obliquement la heid en question et coupait la *pèlerine voie*. Un texte de 1454 parle d'un journal de nouveulle aquis (terre défrichée) *giseant* (situé) *entre l'eaue* (le Wayai) *et la voie de Teuz* (A.E.L. reg. 1 f° 140).

Le *fond des hairon(s)* de cette délimitation de 1519 est le vallon encaissé par où passe aujourd'hui la route allant vers le cimetière et ensuite vers Spaloumont (14). Ce vallon est aussi désigné, ainsi que nous le verrons plus loin, par le nom de "*fond de bacque*", sans doute parce qu'il s'y trouvait un bac (servant peut-être à abreuver le bétail de la herde) qui était vraisemblablement alimenté par la source de la *fontaine aux yeux* venant de la *fagne Lolo* (15). Une troisième dénomination portée par ce bois allant de Marteau au *fond des hairons* (ou de bacque) est la *heid Bredar*; elle provient également du nom d'un maître de forge.

Le *marteau Bredar*, déjà signalé en 1467, se trouvait sur la rive sud du Wayai, à l'emplacement de l'hospice Saint-Charles. Le chemin le reliant au bourg de Spa est l'actuelle *rue du Fourneau*, le long du parc. Cette usine était en ruines en 1679 (16).

La famille ayant possédé cette usine à fer était une des plus anciennes et des plus influentes de Spa, car elle a porté plus tard le nom de Leloup qui, à l'origine

était un sobriquet. Une plaque de rue dans le Vieux-Spa porte la mention "rue Collin Leloup fondateur de Spa 1326".

Selon une légende qu'on trouve sous la plume de Jean-Philippe de Limbourg dans les *Amusemens de Spa* (tome II p. 249-250) et qui a été reprise par de nombreux auteurs, un certain Collin Leloup de Bréda aurait fondé le "nouveau Spa" en 1326 après avoir acquis du prince-évêque douze bonniers de terre. Cette légende a été réfutée par Albin Body (17). Un certain Collin Bréda est cité en 1474 et en 1500, on connaît Collin fils Collin Brédar dit le petit Collin. De plus, l'échevin Remacle Leloup signait également Colin Bredar (1572). D'après un registre de la Chambre des Comptes (n° 372), en 1619 la *hey Bredar* comptait 63 bonniers.

2- A l'est de Spaloumont, toujours sur le versant boisé de la vallée du Wayai, le prince-évêque possédait également une belle forêt appelée *la commune Poule*, s'étendant du chemin montant du *Faz* (18) vers Spaloumont puis obliquant vers l'ouest en direction de Sart jusqu'à l'endroit appelé aujourd'hui Balmoral, à la limite du ban de Sart.

Plusieurs des lieux-dits se rapportant à cette forêt cités dans le mandement de 1519 ne sont plus connus aujourd'hui : "*Passant outre sur le tier de Saloumont (sic, Spaloumont) jusque à une grosse hesse (hêtre) deseur Foribon Cozeur emprès la voie de Sart et de là marchissant (suivant) la cresse (crête) desdites haies jusque à Godefroid Hamende*".

Foribon Cozeur est en réalité le *fond Tibon Coreû*, cité en 1507, qui doit être le renforcement dans la *commune Poule*, à mi-chemin du flanc du versant entre les "Montagnes Russes" et Balmoral. Il en est question dans la chronique d'Antoine Houyon qui écrivait : "*Dans toute la Heid Fanard, dans le Sart, au delà de chez Jamar, dans le fond ti bon-Coreux où l'on pouvait compter les chênes par milliers, tout a été abattu*" (p. 178). Le fond Tibon Coreû faisait donc partie de la *Commune Poule* déjà citée en 1440 : "*les yrtages (héritages) delle commune polhe*" (reg. II, f° 14) et en 1512 "*en tier delle commune poille*" (reg. 2, 105 V°), à moins qu'il ne désigne la Commune Poule elle-même.

Le lieu-dit *Godefroid Hamende* devait se situer à l'emplacement actuel de Balmoral, à la limite du ban de Spa vers Sart. Il s'agit sans doute d'un surnom équivalent à "bras de fer" car le mot wallon *haminde* (ou *hamêde*) désigne un levier en fer et le dictionnaire wallon de Jean Haust signale un dicton : "*il a deûs brès comme deûs hamêdes*" (il a des bras de fer) (19). Une carte du XVIIIe siècle dressée en 1788 indique que la "Commune poule" comptait 56 bonniers, 1 verge grande (A.E.L., cartes 306)

### III

Dans leur plus grande partie, les forêts appartenant au prince-évêque étaient situées au sud du Wayai, mais à une assez grande distance de ce ruisseau. En effet, contrairement au versant escarpé et pratiquement inhabité s'étendant de Marteau jusqu'au pied de Balmoral, occupé par la *heid Fanar* ou *Brédar* et la *Commune Poule*, c'était sur l'autre versant, sur une pente douce s'élevant du fond de la vallée (altitude environ 250 m.) jusqu'à la crête et le plateau surmontant la vallée du Roannay à une altitude allant de 575 à 560 m. que s'étaient établis, dans un vaste espace défriché, le bourg de Spa, le village de Nivezé et le hameau de Préfayhay (20). Cette vaste clairière était bornée au sud par une forêt s'étendant sur une très grande longueur dont nous préciserons plus loin les limites.

Le sommet du plateau était cependant occupé par des fagnes : celles de *Malchamps*, des *Mousseux*, la *fagne Mathy*, la *fagne Jamme* traversées par un chemin très ancien, *la Vèkée* qui, depuis la fondation des abbayes de Stavelot et Malmedy par saint Remacle au VIIe siècle, formait la frontière entre le Marquisat de Franchimont et les possessions abbatiales.

A l'est, la limite entre le ban de Spa et celui de Sart est formée par le *Soyeureu*, ruisseau qui prend sa source au nord-ouest de Malchamps (21) et par un ancien chemin (en partie disparu) montant de la vallée vers le point culminant de Malchamps où il coupe la *Vèkée* (22).

A l'ouest, partant d'un point sur la *Vèkée* (altitude 562 m), la limite est constituée par le ruisseau de Winamplanche appelé aussi *Eau rouge* aboutissant à



*«Croix de l'Ovredge Fosse»*  
(Photo M. Ramaekers)

Marteau où il se jette dans le Wayai et qui sépare le ban de Spa de celui de Theux.

Plusieurs autres ruisseaux dont le lit s'encaisse rapidement coulent en direction du Wayai : la *Picherotte*, le *ru de la Sauvenière*, le *ru de Mambaye* (appelé aussi *ruisseau de Barisart*) qui se jette dans le Wayai au centre du bourg et le *ru de Creppe* débouchant dans le Wayai en aval de Spa, en face de la heid Fanar.

Le village de Creppe (altitude 385 m) occupe une butte située entre le ruisseau de Mambaye, le ru de Creppe et, au sud, un ruisseau très encaissé appelé le *Parfonrieu* (23). D'autre part un bois appelé la *Vèqueterre* sépare ce village de celui de Winamplanche.

Les forêts appartenant au prince-évêque situées au sud de Spa comprenaient d'abord le *Neubois* (près de Nivezé (24)). Un embannement fait aux bans de Sart et de Spa le 11 mai 1616 nous permet de connaître les limites de cette forêt qui est aujourd'hui une propriété privée : "*Le Sr officier de Franchimont partie faisant pour S. A. faissant scavoir à tous et ung chascun que le Neubois est embannéz depuis la Commune Pouilles (c'est-à-dire en face de la Commune Poule qui est sur la rive nord du Wayai), marchissant (suivant) un certain rieu (ruisseau) appelé le Watrou (25) (le ruisseau de la Sauvenière ou de la Promenade d'Orléans) jusque à la Sauvenir (la fontaine de la Sauvenière) suivant ledit ruisseau jusques à ung prez appartenant à Mathy Crahea, et de là devallant envers ung chemin qui deschend de la fagne pardevant la maison Jehan le Bovy (sans doute à Nivezé) et puis retirrant à Soire Rieu jusque à pré Jacque s'adressant droit sur lad heid delle commune Pouille, deffendant à tout et ung chacun de ne toucher ledit bois sur peine de l'amende portée par les embannements des bois "* (26).

Une très grande forêt s'étendait au sud-est-sud-ouest, du ruisseau de la Sauvenière jusqu'au ruisseau de Winamplanche, sur une distance de près de huit kilomètres en longueur. La délimitation de 1519 concerne surtout les limites septentrionales de cette forêt, limites qui, à peu de chose près, sont encore celles d'aujourd'hui.

Commençons par ce qui est situé entre le Soyeureu et le ru de Barisart. Voici le texte de cette délimitation qui va de l'est vers l'ouest depuis le Soyeureu jusqu'au ruisseau de Winamplanche :

*"Item commençant à la pointe (pont) de Soirriwe (le Soyeureu) là où il tombe en l'eau de Spa (le Wayai), en tirant desseur les Fraineuses, en allant droit vers le weis de Pierreuses, en marchissant dessoub le pied de tier delle Belle-Heid, passant le trou de Belleheid, revenant au pied de tier delle Stat az voies de Pierfays et au premier ry de Cortal addressant az pouhons de Barisart"*

Arrêtons-nous un moment pour expliquer ces lieux-dits que Georges Barzin n'a pas tous identifiés correctement. Le pont sur le Soyeureu, proche de l'endroit où ce ruisseau se jette dans le Wayai en aval du barrage du lac de Warfaaz, non loin de la source Wellington, est situé sur le *chemin des morts* allant de Spa vers Sart en passant par l'actuelle rue Sylvela puis par le thier de la Fraineuse, en évitant les marécages proches de l'endroit où le ruisseau se jette dans le Wayai.

Le *Weis de Pierreuses* était un gué situé sur le ruisseau descendant de la Sauvenière (ruisseau dit de la Promenade d'Orléans), mais a été remplacé au XVIIIe siècle par un pont appelé le *pont de Watroz*, non loin de la propriété (le Neubois) occupée en 1917 par l'empereur Guillaume II. De là, la limite de la forêt, toujours d'est en ouest et suivant plus ou moins l'ancien chemin de Spa à Malmedy, appelé *chemin des Romains*, coupe la grand-route actuelle (au sud du Camping des sources) puis, par le Chemin des Hêtres (où l'on trouve de très vieux arbres) se dirige vers le *trou de Belleheid*, c'est-à-dire le vallon encaissé de la Picherotte à l'endroit du "gué des artistes (27).

Ensuite vient un carrefour important au pied du *thier de Statte*. La voie de *Pierfays* de cette délimitation de 1519 est l'ancienne voie de Stavelot venant de Spa et traversant le *Thier de Statte*; après être passée par *Bérinzenne* et la *fagne des Mousseux*, elle coupe la Vèkée à la *Croix Pottier* et descend vers Andrimont et Ruy. Le *thier de Pierfays* est cité en 1660 lors de l'achat en cet endroit d'une "*pièce de terre, fagne et héritage*" par Gérard de Bérinsène au nom de son frère Sr Jacques de Bérinsène, lieutenant colonel (28).

En 1619, le *bois de Belleheid*, situé entre le ru de la Sauvenière et le chemin

de Stavelot, contenait 324 bonniers. Partant du carrefour proche du *thier de Statte*, la limite de la forêt descend au sud de la route de Stavelot prolongeant le *chemin de la Herde*, le long du ruisseau appelé en 1519 le premier *ry de Cortal*. Celui-ci traverse la propriété de Croy et est rejoint par un autre ruisseau (le *ru du pendu*) puis se jette dans le *ruisseau de Mambaye* en aval du *pouhon de Barisart* (29).

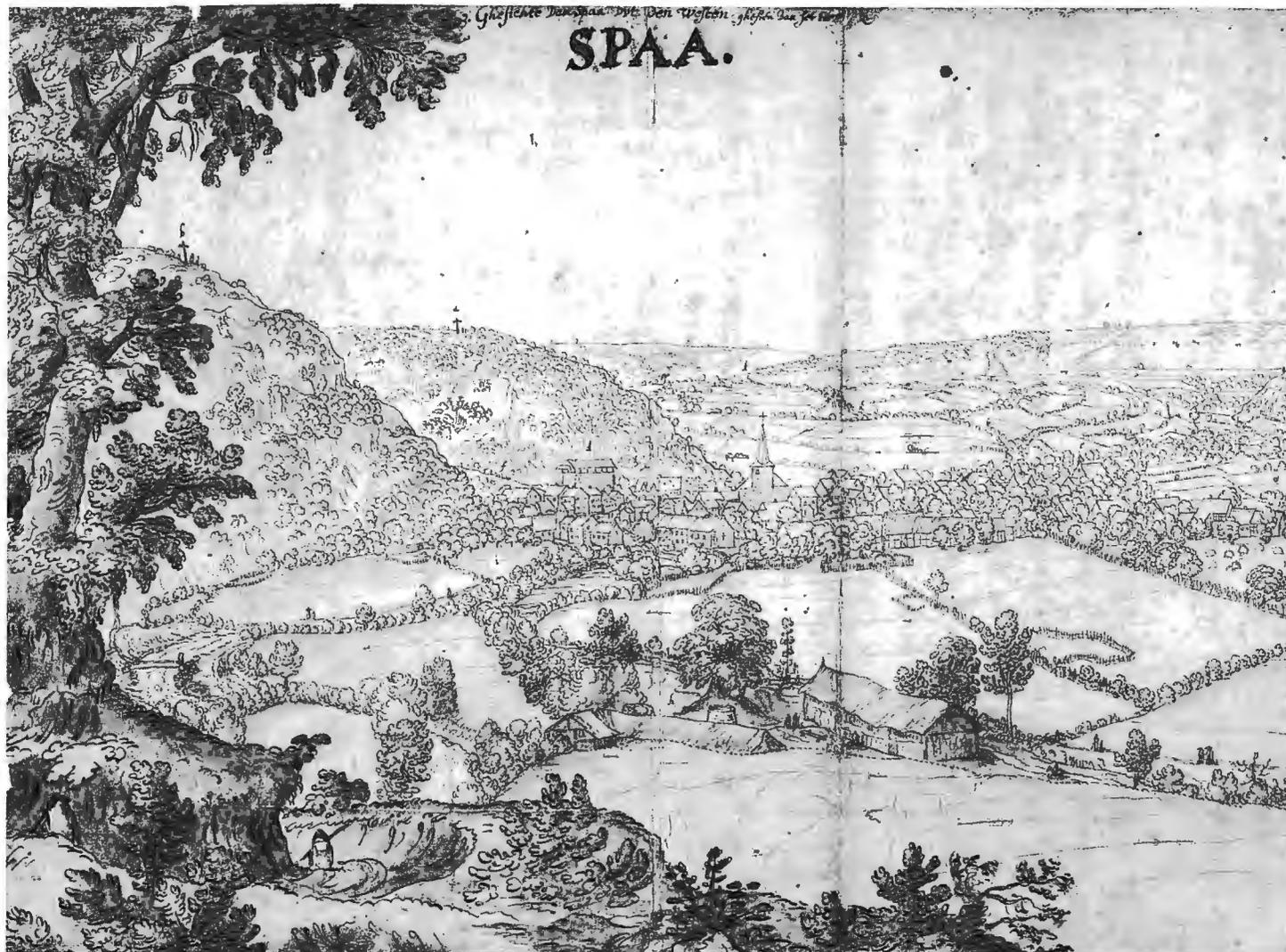
Reprenons maintenant la délimitation de 1519 : "*En allant le passea* (sentier) *qui vat desdis pouhons* (de Barisart) *vers Creppe et alle Lovereche fosse, en suivant la cresse de heid desseur la petite Mambaie jusques aux champs de Creppe ...*" Il s'agit du sentier appelé en 1507 la *vilhe* (vieille) *voie de pouhon* (reg. 2 f° 32) allant derrière Mambaye vers un gué sur le ruisseau, puis montant ensuite vers Creppe par le *thier de Hoctaisart*. Le bois de Mambaye est situé à l'est du ruisseau et de la promenade des Chèvrefeuilles tandis que les *champs de Creppe* se trouvent au sud-est de ce village et de l'endroit appelé Mon Noé (30).

La *Lovereche fosse*, proche du sentier menant vers Creppe est appelée *loffretfosse* en 1573 (A. E. L. reg. 52 f° 3) et *louvrettefosse* en 1719 (reg. 31, 307). On a dû autrefois y capturer une jeune louve dans un piège. Il est plus difficile de déterminer les limites des forêts du prince citées ensuite dans la délimitation de 1519 et qui se rapportent à la grande forêt des *Lébioles*, au sud-ouest de Creppe et de la *Vequetterre*, à l'ouest de ce village (31).

Voici quelques mentions anciennes de ces forêts :

1516 : "*la grande voie qui vat en la lebiolle*" (reg. 2 f° 104) ; 1572 : "*la forrest de la lebiolle derrière Creppe*" (reg. 4 f° 31) ; 1477 : "*le Vesqueter entre Spa et le Wynamplance*" (reg. 1, f° 57 vo) ; 1575 "*une pieche de preit gissant en rie de Creppe jondant ...vers soleil couchant alle vesqueter*" (reg. 3, f° 21).

Nous disposons d'une carte sommaire dressée en 1619 lorsque Symon des ? avait obtenu pour un terme de 18 ans une partie des bois et forêts de Franchimont, notamment les bois situés au sud de Spa. *La Lebeolle* entre le ruisseau de l'eau rouge et la voie de Creppe à Stoumont comprenait alors 280 bonniers. Entre cette voie et la voie de Court, le bois appelé le *Thier de plein fays* compte 267 bonniers puis vient le *thier de rexhon* entre la voie de court et la voie de Mousseux (c'est-à-dire le chemin de Spa à Stavelot) qui compte 342 bonniers.



«*Vue de Spa 1632(?)*»  
*Artiste hollandais inconnu*  
(Coll. Musée de la Ville d'Eaux)

D'autre part, un plan des forêts du prince (1788) donne au bois de Vexhter une contenance de 105 bonniers.

## NOTES

- (1) GENDARME, P. et LOHEST, J., *Sur la Voie du temps passé. Creppe. So l'voye dè vî tins*, 1989, pp. 120-125. Sur les droits d'usage, voir aussi DEN DOOVEN, P., *L'art de charbonner et les délits de forêts*, p. 3-5.
- (2) BARZIN, G., *Sac au dos avec Erard de la Marck*, Verviers, p. 13-17.
- (3) Cette requête a été présentée "az effrois des plaix generaulx", à la Saint-Remy 1575. Les plaids généraux étaient tenus trois fois par an, après convocation des chefs de ménage.
- (4) Voir le texte de ce mandement dans le livre de P. DEN DOOVEN, *L'art de charbonner et les délits de forêts au pays de Franchimont*, p. 43.
- (5) A. E. L. Spa, reg. 80 (1575-1585) f°328 vo.
- (6) A. E. L. Spa Ville n° 17 (liasse).
- (7) A. E. L. Spa, idem.
- (8) A. E. L. Spa Ville n° 18.
- (9) DEN DOOVEN, P., *La métallurgie au pays de Franchimont, Sart, Jalhay et Polleur*, p. 39.
- (10) A. E. L. Spa , reg. 1 (1419 à 1514) f° 18.
- (11) id. f° 53. Un dessin de Remigio Cantagallina représentant le fourneau de Hola a été reproduit dans H.A.S. n° 53, mars 1988, p. 10 (article de L. Pironet).
- (12) BODY, A., *Un chroniqueur spadois. Antoine Houyon (1774-1841) dans Spa. Histoire et bibliographie*, t. I, éd. Histoire et Civilisation, Bruxelles, 1981, p. 177. Sur cet hôpital, destiné aux vénériens, voir la chronique d'Antoine Houyon et notre livre *A l'âge d'or de Spa. Le Waux Hall*, Verviers, 1985, p. 89-90.
- (13) DEN DOOVEN, P., *La métallurgie au pays de Franchimont. II Winamplanche et Marteau*, p. 18-26.
- (14) En 1590, Noel fil(s) Thomas Noel de Spau veut acquérir "un journal estant en fon des hairons joindant vers le eauwe (le Wayai) à chemin qui tendt vers Theux et des autres costés à Seigneur" (cette famille spadoise habitait à Frahinfaz). (A. E. L. Spa Ville 17 (liasse)).

La "carte du promeneur" (échelle 20.000) éditée par l'imprimerie De Rouck en 1984, sous les auspices de l'Office du Tourisme, du Thermalisme et des Fêtes de Spa place à tort le *fond des hérons* non loin du *Hêtre du chasseur* au sud de l'étang du Ru de Chawion.

La route actuelle vers Spaloumont a été construite un peu avant 1787 comme nous l'apprend un plan du géomètre Collon indiquant les limites de la "forêt du prince" ainsi que les promenades tracées au flanc de la colline de Spaloumont. Ce plan est conservé à la Bibliothèque communale de Spa.

- (15) Sur la "fontaine aux yeux..." voir notre notice dans la revue spadoise *Réalités*, n° 63 (février 1988).

La *fagne Lolo* est citée en 1454 "*la fagnoille lolo*" ; 1571 "*piece de preit nommé le fagne loloz...joindant vers Spau al heid de Spanoumont (sic), vers le thier de theux à chemin qui tent vers Polleur et dessoub al terre de Sr (seigneur = possession du prince-évêque)*" (A. E. L. Spa 52.9)

Lolo est un hypocoristique de Louis. En 1467, la cour de justice de Spa enregistre le testament de lowi lolo de Spaux et de Maron sa femme (Spa reg. 1 f° 45 vo)

- (16) DEN DOOVEN, Pierre, *Les forges de Spa*, Stavelot, 1979, pp. 45-46.

Un dessin de Remigio Cantagallina représentant le fourneau Bredar en 1612 a été reproduit dans H.A.S. n° 53, mars 1988, p. 16.

- (17) voir Albin BODY, *Histoire et bibliographie*, t. I, Bruxelles, 1981, *La fondation du nouveau Spa*, p. 419-434.

- (18) *Faz* : ce nom était donné à l'endroit encaissé entre deux collines abruptes situé au pied de Spaloumont où se trouve l'actuel Hôtel de ville de Spa, c'est-à-dire la rue Brixhe et le quartier appelé le Haut-Vinâve (autrefois *Vivable de faz*).

1501 : "*le preit en faux entre deux hey*" (reg. 1500.1514 f° 6) ; 1577 : "*un petit cortil estant en fas entre deux heid*" (A.E.L. Spa reg. n° 3. 1514-1579, f° 12 vo).

En 1571, il est question de "*six verges extant en la heid de Spaloumont joindant vers le fas à Noel fils Thomas Noel*" (Spa Ville ventes d'aisances reg. 17).

1581 "*lieu condist le fais...joindant à heclet (wallon è hêtch'lèt)*" (reg. 52, rendage d'aisances 1571-1577 f° 20).

Le mot *fa* est la correspondant de l' a. fr. fain (masculin de fagne).

Par là passait un chemin et un sentier rejoignant la voie allant vers Polleur et

Aix dont le début est la rue du Jeu de Paume.

1576 maison... "*séant en lieu condist le heclet joindant...à chemin qui tendt vers Polleur...et à thier de Sart*" (reg. 3, f° 41). Le *thier de Sart* est le sommet dominant la carrière où se trouve aujourd'hui un mât avec une girouette.

Un texte de 1590 parle d'un terrain "*sur le thierre de Sart desseur Spa joindant d'amont alle voye qui tend de Spa vers le Sart*" (A.E.L. Spa Ville 17. Oeuvres faites pour la subvention des chapelles de Franchimont et Marché).

(19) Dans un texte de 1446, il est question d'un journal de pré "*là ly voye de Godefroide Hameade deskent et a pyez de tetre* (au pied du thier) (reg. 1 1419-1514).

Neubois : 1661 "*au noeuffbois proche le tonnelet*" (reg. 21. 147 vo) ; 1662 "*piece de preit...audit preit fayheau...joindante vers le sart à noeuffbois*" (reg. 21. 297)

(20) Le nom du hameau vient d'un patronyme. En 1510 on trouve *Wilhemme de Spaux nommeit failhea* (Jules ANTOINE, *Toponymie de Spa*, p. 50). Le *preit faxheau* est cité en 1579 (A.E.L. reg. 2.052 vo)

(21) wallon *lu swèru* : 1719 "*le ruisseau séparatoir des deux bans appelé soir rieu*" (reg. 31 f° 334). de *sauru* = acide (Jules ANTOINE *Toponymie de Spa*, p. 117).

(22) Voir dans H.A.S. n° 25, mars 1981, l'article de M. RAMAEKERS, *La Voirie ancienne de Spa* et la carte p. 18.

(23) 1665 le *ruisseau de parfondrieux* (*parfond* = profond); le ruisseau de Parfonrieu se jette dans l'Eau rouge au sud de la *heid de Tolifa*. Sur les cartes, on l'appelle le *ru du fond de Creppe*.

(24) Le Neubois : en 1619, il comptait 92 bonniers (Chambre des Comptes, reg. 372) ; 1661 "*5 bonniers d'aisemences* (aisances)... *et de raspaille* (broussailles) *au noeuffbois proche le Tonnelet* (reg. 21. 147 vo) ; 1662 "*piece de preit ... audit preit fayheau...joindante vers le Sart à noeuffbois*" (reg. 21 f° 297).

(25) *Watroz* : ce pouhon déjà cité par Limborh en 1559: "*la fontaine dite Watrou*" est situé dans un vallon marécageux (étymologie horridus = sale (cfr ordure) et troz = trou). Voir notre notice dans *Réalités*, n° 59, octobre 1987.

(26) A. E. L. Spa Ville, liasse 17.

(27) 1585 "*un journal de terre...estant sur le tier delle statte desoub la voie de costé vers le trou de belheid, joindant vers soleil levant alle voie de pierfays et des autres costés à forest*" (A.E.L. Spa, Registre de ville n°17).

- (28) Voir dans *Réalités* n° 76, avril 1989, la notice que nous avons consacrée à l'histoire de Bérinzenne. Un texte de 1575 porte "*sur les fagnes en lieu condist Pierfays joindant vers soleil couchant à chemin qui tendt de Spaux à Stavelot*" (A.E.L. reg. 52 f° 9 vo). La cense de Bérinzenne a dû être construite peu après 1660.
- (29) Un texte de 1584 cite un "*journal (de terre) en premier reux de cortal empres erbeheid* (nom des prés entre le chemin de la Herde et ce ruisseau) (A.E.L. Spa Ville reg. 17)
- (30) Une ordonnance de 1640 touchant les endroits où il est permis de couper une "*charrée de mort bois*" concernant Mambaye parle de la "*fagne Lenglez*" et de la "*voye de Lenglet où solloit estre la maison Noel de Creppe*" (Spa n° 53)
- (31) Le premier terme *lée* représente le latin *latus* (large) (Jules ANTOINE, *op. cit.*, p. 108.



Joseph BODY  
 « Village de Marteau vers 1840 »  
 (Coll. Musée de la Ville d'Eaux)

## BONS BAISERS DE SPA

Les promenades, points de vue et reposoirs dans les cartes-vues anciennes  
(suite)

136 - Spa. Source de Barisart date : 03 octobre 1903

Un petit étang ceinturé de blocs de pierre dans un petit parc bien entretenu faisait la joie des promeneurs de la Belle Epoque. Derrière la pièce d'eau, l'ancien bâtiment de la source.

Edit. Valentine Engel, Spa

137 - L'étang de Barisart, aujourd'hui (janvier 1990)

La retenue d'eau est envasée et le sentier périphérique a disparu sous la végétation arbustive . A l'arrière, le restaurant moderne construit en 1972.

Photo de l'auteur

138 - Meyerbeer 1784-1864

Ce célèbre compositeur allemand, très apprécié au XIXe siècle, fut l'hôte assidu de Spa de 1829 à 1859. Il trouvait l'inspiration lyrique sous les ombrages spadois.

Ses principaux opéras : Robert le Diable (1831), les Huguenots (1836), le Prophète (1849), le Pardon de Ploërmel (1859), l'Africaine (posthume 1865).

Voici la critique d'Emile Zola, (L'oeuvre) :

"...Meyerbeer, un malin qui a profité de tout, mettant après Weber la symphonie dans l'opéra, donnant l'expression dramatique à la formule inconsciente de Rossini (44). Oh! des souffles superbes, la pompe féodale, le mysticisme militaire, le frisson des légendes fantastiques, un cri de passion traversant l'histoire ! Et des trouvailles, la personnalité des instruments, le récitatif dramatique accompagné symphoniquement à l'orchestre, la phrase typique sur laquelle toute l'oeuvre est construite...Un grand bonhomme ! Un très grand bonhomme!"

Ract et Falquet, Paris

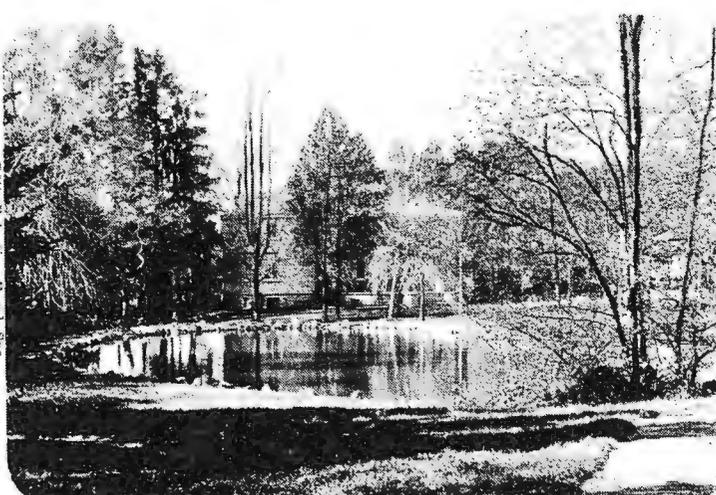


Photo: Valentine Boyer, Spa.

Oct. 3. 03.  
Sandy sends his love & is quite well. He sends his love to Giga & Vera & a thousand kisses. It is

Spa, Source de Barisart. raining hard, looks as if it will keep on all day. R. Mustard.

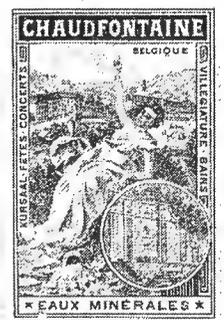
136



137



138



Ma chère Helen,  
Nos Domm arrivés à  
Chaudfontaine pour retourner  
à Bruxelles.  
Maurice

25 ENVIRONS DE SPA  
Promenade de Meyerbeer, l'Escalier des Hagnenots. - ND Phot

139

139 - 25- Environs de Spa Promenade Meyerbeer : l'Escalier des Huguenots

Nd Phot

datée du 01 mai 1900

La promenade Meyerbeer fut achevée le 22 août 1860. *"L'échevin Servais , à qui Spa doit la plupart de ses embellissements, fit procéder à la toilette de ce bocage charmant. Il y fit serpenter un chemin ombreux enjambant le ruisseau au moyen de ponceaux rustiques, y aménagea des points de vues pleins de surprises, bref, tira un merveilleux parti de tout ce que la nature avait rassemblé là". (45)*

Un journal de Spa, l'*Echo des Fontaines*, rendit compte de la séance communale du 16 juillet 1860 où Servais fit sa motion :

*"La promenade Meyerbeer rappellera à chaque pas les oeuvres du grand maître : ici, le repos d'Alice; là, le pont de Bertram; plus loin, la cascade de Ploërmel, le bosquet de Dinorah, etc... Ce monument taillé en pleine nature n'aura pas la destinée de bien d'autres monuments plus solides en apparence. Il grandira et reverdira à chaque printemps. Ce sera comme la musique de Meyerbeer auquel vous consacrez ce souvenir "* (Félix Delhasse).

La promenade devait être inaugurée en 1860 en présence du maître ; les pluies persistantes empêchèrent la cérémonie. On attendit Meyerbeer jusqu'en 1864...Il mourut cette année sans revenir à Spa (45).

Un médaillon de bronze représentant Meyerbeer scellé dans un bloc de rocher marque le début de la promenade à côté de la source de Barisart. Il porte la mention *"Meyerbeer vécut ici"* et la signature : *Gyr*.

L'escalier cyclopéen de la carte est précédé d'un pont semblable sur le ruisseau. Bordé de blocs naturels, il porte parfois le nom d'escalier du Prophète sur d'autres cartes-vues.

140 - 37. Environs de Spa La Promenade Meyerbeer ND Phot Fin XIXe s.

Ce charmant pont rustique de pierres brutes fut renversé après la guerre par des bandes de jeunes inconscients mal encadrés. Un passage à gué pour les cavaliers a été aménagé à côté du pont comme souvent dans les promenades spadoises.

141 - Photo de cet endroit en juin 1990

Une passerelle de rondins a été installée à quelques mètres des débris par l'administration communale de Spa pour remplacer l'ouvrage détruit.

Photo de l'auteur



37

ENVIRONS de SPA. — La Promenade de Meyerbeer

Collection M.D. P&A

140



141



SPA. — Promenade Meyerbeer

142



143

142 - Spa. Promenade Meyerbeer VED avant 1914

Après avoir dépassé à mi-chemin de la promenade un reposoir formé d'un toit à plusieurs pans reposant sur des troncs d'arbres non équarris, nous apercevons un petit pont élégant d'une seule arche de pierre jeté sur le torrent.

Baptisée *Pont du Prophète*, cette travée fut gravement endommagée par des vandales. Une intervention providentielle permit d'éviter la ruine complète avant l'arrachage de la dernière pierre de voûte. Actuellement restauré, ce pont doit être préservé impérativement.

143 - Pont rustique dans le parc de la Géronstère Déc. 1989

Les abords de la fontaine de la Géronstère furent transformés en parc à l'anglaise par le chevalier de Lance (1818) grâce à la munificence du roi Guillaume des Pays-Bas (39 p. 413).

Ce joli appareil formé de blocs de quartzite indigène non dégrossis s'intègre harmonieusement dans la hêtraie.

### **Les points de vue**

La région de Spa présente une grande diversité de paysages. Des points de vue situés sur les collines au nord de la ville d'eaux, on distingue la zone urbaine avec l'église aux trois clochers, les bâtiments ludiques et balnéaires, puis la zone verte résidentielle piquetée de villas et de maisons de campagne. Puis vient une bande herbagère et enfin de grandes forêts situées sur une longue pente douce coupée de ravins boisés. A l'horizon bleuté se devinent les fagnes qui subsistent derrière les enrésinements. Les résineux amplement dominants ont connu des chablis importants à la suite des dernières tempêtes.

Dans le massif boisé septentrional, le relief est plus contrasté et la répartition spatiale semble plus équilibrée entre feuillus et résineux. Cependant les plateaux, les pentes douces et moyennes sont l'apanage des conifères (pins sylvestres surtout), tandis que la forêt feuillue est cantonnée aux versants plus ou moins raides.

La plaine alluviale du Chawion montre une grande diversité d'affectations :

prairies plus ou moins exploitées, étang, enrésinements, bois feuillus... (46).

Les points de vue constituent un élément très attractif dans le paysage; d'autant plus qu'ils sont matérialisés par un abri, des bancs de repos, une esplanade dans les rochers...Ils forment ainsi un reposoir, complément nécessaire à l'effort de la marche. La vue paysagère voit son intérêt augmenté par l'angle de vision, la profondeur de vue, les différents plans formant le décor naturel, la mosaïque des ensembles forêts, prairies, zone de ville et éléments architecturaux.

Certaines vues peuvent varier, apparaître ou disparaître suivant la feuillaison, les coupes forestières, le temps, clair, brumeux, pluvieux ou neigeux. D'autres peuvent être captées dans le domaine privé, tel le panorama du lac de Warfaaz situé à droite du chemin de la Fourche débutant en face de l'ancien dépôt des tramways et dévalant vers la nappe d'eau. Spa-Attractions le classait parmi les plus beaux de Spa (47).

Quelques éléments disharmonieux sont présents dans le paysage spadois : les antennes-radars, les pylones et lignes à haute et basse tension, les silos, les hangars industriels, les toits rouges, le dépôt d'immondices, les stores oranges des bâtiments sur les collines. (à suivre)

Louis Pironet

#### NOTES

(44) Emile Zola, écrivain naturaliste français, 1840-1902. Carl Maria von Weber, compositeur et chef d'orchestre allemand, représentant du romantisme musical germanique, 1786-1826. Gioacchino Rossini, compositeur italien, 1792-1868.

(45) BODY, A., *Meyerbeer aux eaux de Spa*, Bruxelles, Vve J. Rozez, 1885, p. 130.

(46) STEIN, Jacques, *Le rôle et l'intérêt des études écologiques et paysagères dans l'aménagement du territoire. Application à la région de Spa*, U.C.L.L.L.N., 1980.

(47) *Spa-Attractions : Guide des promenades*, Brux., Ed. De Boeck, 1926, p. 25.

## NOS LECTEURS NOUS ECRIVENT...

### UN LIVRE SUSPECT

Fureter dans les bouquineries réserve d'agréables surprises, ainsi avais-je acquis *Tableau de Spa*, édité en 1784, à la couverture de fortune doublée d'une découpe de journal, mémorable vu la suite des événements, datant du Directoire, fustigeant la conduite de Bonaparte, jugée contraire aux droits des gens, à la constitution et à la prudence !

J'avais entendu parler de ce livre "tabou", digne d'autodafé, disait le professeur Georges. Profitant de la canicule, j'en entrepris la lecture, alors que (heureux hasard) la télévision diffusait le feuilleton *Le Gersaut*, je baignais dans l'atmosphère de l'époque !

Evidemment le titre choquait : *Manuel indispensable à ceux qui fréquentent ce lieu funeste*, et, par la suite, parler de "coupe-gorge" et "repaire affreux" avait de quoi faire bondir mais il fallait lire entièrement l'en-tête : ...et à tout homme qui veut connaître les moeurs de ce temps, pour y trouver une valeur historique. Ce livre initialement fut édité en 1782 sous le simple titre *Tableau de Spa*, il s'agissait là d'une réédition "avec des corrections considérables et une multiplication d'anecdotes récentes, amusantes pour les désœuvrés".

Pour être fixé, je me suis tourné vers notre Maître Albin Body. Dans son livre *Le théâtre et la musique à Spa* (1885), il écrit pour les années 1780 : "Vers cette époque parut à Spa une série d'ouvrages plus ou moins hostiles aux entrepreneurs des maisons d'assemblées. Tous attaquèrent les abus du jeu d'une façon virulente. L'un de ces pamphlets vit le jour en 1782, et eut de nombreuses éditions. Le *Tableau de Spa* passait en revue toute la petite ville. Les opinions émises dans cette brochure sont suspectes, il est vrai, et empreintes d'exagération; l'anonyme est un homme prévenu, et assez mal disposé contre tout ce qu'il voit, mais si l'on tient compte de cet esprit...on peut encore se former une idée assez juste". Albin Body emprunte quantité d'informations de ce livre.

J'ignore si l'auteur anonyme fut l'objet de recherches. L'image retirée de cette lecture se résume à un Français, proche de l'aristocratie (en relation avec d'Alembert), ayant séjourné souvent et longtemps à Spa, un misanthrope, un inquisiteur tonnante contre la décadence des mœurs et la passion des jeux de hasard. Est-ce un ruiné par le jeu? Ces jeux, il les connaît en détail, y consacrant 28 pages sur les 105 de l'opuscule. Cette haine des jeux s'étend fatalement aux tenanciers des établissements, particulièrement à Deleau, qui, certainement, a tout fait pour empêcher la diffusion du livre à Spa, d'où cette mise à l'index par la génération de nos grands parents (qui ne l'ont pas lu!).

Nous savons, et le feuilleton de la télévision illustre le fait historique, que l'aristocratie consacrait une partie importante de ses loisirs et de sa fortune au jeu. Pourquoi s'acharner contre Spa, la Redoute et le Waux-Hall, alors que *Le Club anglais* retracé par Albin Body et *Une Société des Dames à Spa*, brochure tirée à 60 exemplaires rédigée par X. Janne d'Othée, témoignent de cette distraction générale.

Pour m'éclairer sur ce phénomène social, il m'a plu de relire *Spa en face de la suppression des jeux* de maître Le Paige, car l'auteur anonyme termine par "les souhaits d'un honnête homme", faisant appel à Louis XVI, à Joseph II, au Prince Evêque pour la suppression des jeux et la reprise en mains de l'Administration spadoise. Cent ans plus tard fut réalisé le premier voeu...et Spa fut proche de la ruine!

Poursuivant Spa de sa vindicte (on se demande pourquoi il y est si souvent revenu?), notre grognon situe ses témoignages de mœurs au Pouhon (ou Phoun?), à la Géronstère et chez les Capucins. En fait ces aventures galantes auraient pu se passer n'importe où, et il nous suffit de penser "au défoulement" de nos vacanciers contemporains! Evidemment, la hargne de notre anonyme ne ménage pas la population et les commerçants, et nous pensons aux critiques de certains de nos vacanciers à leur retour!

Si l'on retire de ce livre tout ce qu'il a d'excessif, nous y trouvons de précieuses indications, tout comme Body, particulièrement la différence de la vie à Spa entre les deux moitiés du XVIIIe siècle, partant des bains en piteux état et

d'hôtels et maisons en location très modestes. Quant à la description du comportement et de la domination de l'ex-apothicaire Deleau, l'étude de sa famille, rédigée par maître Henry Slosse, rapporte semblable description par les contemporains de Gérard Deleau, avec en sa faveur que "*par contre, par ses brillantes qualités, son oeil preste et son génie, Spa lui doit ses plus beaux jours et sa grande renommée*".

Bref, ce livre et le feuilleton TV m'ont fait vivre à Spa au XVIIIe siècle !

G. Minne

\*  
\*     \*

L'A.S.B.L. Histoire et Archéologie spadoises souhaite à tous ses membres, ainsi qu'à leur famille, d'heureuses fêtes de fin d'année et leur présente ses bons voeux pour l'année 1991

\*     \*  
\*

## ANECDOTE...

## QUAND LA REINE MARIE-HENRIETTE RÉSIDAIT À SPA

*Le Jour* du lundi 9 décembre 1901 rapporte l'historiette suivante :

"Le parapluie de la reine

Une petite anecdote qui vient de Spa et que conte un journal liégeois:

La Reine, se promenant cet été avec une dame d'honneur, à travers les rues de sa jolie résidence, fut surprise par une averse. Délibérément, la Reine entre dans une boutique à proximité et demande à la marchande qui ne la reconnaît pas, un parapluie à prêter, le plus usé qu'elle a à sa disposition.

- Je n'en ai qu'un et un tout neuf, dit la commerçante, mon mari me l'a offert pour ma fête il y a huit jours.

Toujours sans se nommer, la Reine insiste en lui affirmant que le parapluie sera rendu dans une heure.

- Soit, vous avez l'air honnête (sic), prenez-le !

Et cela dit, la boutiquière passe à Sa Majesté son parapluie tout flambant neuf...

Une heure plus tard un domestique de la Cour, en livrée, le rapportait avec un souvenir de la Reine. Stupeur de la bonne femme; puis joie compréhensible se traduisant par ces mots : "Madame la Reine peut toujours venir prendre mon parapluie; qu'elle ne se gêne pas, personne d'autre maintenant ne le touchera".

Et voilà comment la Reine, en dehors de sa résidence, peut disposer d'un parapluie "neuf".

P. C. C."

Si quelqu'un de nos lecteurs pouvait identifier le nom de la commerçante...

A. Doms